



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juillet 2023
Français
Original : anglais et français

Session de 2023

25 juillet 2022-26 juillet 2023

Point 12 h) de l'ordre du jour

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Projet de résolution déposé par la Présidente du Conseil, Lachezara Stoeva (Bulgarie), à l'issue de consultations

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Le Conseil économique et social,

Réaffirmant ses résolutions 1994/24 du 26 juillet 1994 et 1995/2 du 3 juillet 1995, par lesquelles il a créé le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, et rappelant sa résolution [2021/26](#) du 22 juillet 2021,

Ayant examiné le rapport qui lui a été présenté par la Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida¹,

Prenant note de l'importance de la Déclaration politique de 2021 sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030², ainsi que de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, intitulée « Mettre fin aux inégalités, mettre fin au sida », et notant qu'elles sont complémentaires et alignées sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030³,

Réaffirmant les droits souverains des États Membres, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte des Nations Unies, et la nécessité pour l'ensemble des pays d'honorer les engagements pris dans la Déclaration politique de 2021 dans le respect des lois et des priorités de développement nationales et du droit international des droits humains,

Se félicitant des progrès accomplis dans l'amélioration de l'accès au traitement du VIH et dans la prévention des nouvelles infections par le VIH, et notant les réductions significatives de l'incidence du VIH et de la mortalité due au sida, de nombreux pays ayant progressé dans la réalisation des objectifs 95-95-95 et introduit

¹ [E/2023/85](#).

² Résolution [75/284](#) de l'Assemblée générale, annexe.

³ Résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale.



et élargi des innovations en matière de prévention du VIH pour les adolescentes, les jeunes femmes et les populations clés⁴,

Se déclarant profondément préoccupé par le fait que, malgré les progrès accomplis, il subsiste de nombreuses disparités et inégalités entre les pays et les régions et en leur sein, ainsi qu'entre les femmes et les hommes, pour les différents groupes d'âge ainsi que pour les populations clefs dont les données épidémiologiques montrent qu'elles sont globalement plus exposées au risque d'infection à VIH, que les objectifs fixés pour 2025 dans la déclaration politique de 2021 n'ont pas été atteints dans de nombreux cas, qu'en 2021, 1,5 million de personnes supplémentaires ont été infectées par le VIH et 650 000 personnes sont décédées de causes liées au sida, et que, sur les 38,4 millions de personnes vivant avec le VIH, 9,7 millions ne recevaient pas encore de traitement, sachant que les nouvelles infections à VIH augmentent dans certains pays, certains sous-groupes de population et en certains lieux, en partie du fait de la mise en œuvre insuffisante de politiques efficaces et reposant sur des données probantes,

Préoccupé par les lacunes persistantes de la riposte au VIH pour les enfants, dont la couverture thérapeutique est inférieure à celle des adultes en 2021, et par le fait que les enfants représentaient 4 % des personnes vivant avec le VIH, mais 15 % des décès liés au sida⁵ et se félicitant des efforts déployés pour renforcer la riposte au VIH pour les enfants ;

Sachant qu'il existe des interventions contre le VIH fondées sur des données probantes et préoccupé par leur développement inégal en fonction des contextes nationaux, ainsi que par la lenteur des dépenses des fonds de prévention, qui entraîne des lacunes importantes dans les efforts de prévention,

Conscient de l'importance des objectifs fixés et des engagements pris dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida pour 2021-2026, notamment de l'engagement qui a été pris de réduire le nombre des nouvelles infections à VIH à moins de 370 000 par an et le nombre de décès liés au sida à moins de 250 000 par an d'ici à 2025, et d'éliminer toutes les formes de stigmatisation et de discrimination liées au VIH,

Notant avec inquiétude que des maladies et affections évitables et traitables, notamment la tuberculose et autres coïnfections, le cancer du col de l'utérus et les troubles de la santé mentale et d'autres maladies transmissibles et non transmissibles sont associées à l'infection à VIH, aux mauvais résultats du traitement du VIH et à la mortalité des personnes vivant avec le VIH,

Préoccupé par le fait que la tuberculose, y compris ses formes résistantes aux médicaments, reste la principale cause de décès des personnes vivant avec le VIH dans le monde et que 6,7 pour cent du nombre estimatif de cas de tuberculose dans le monde en 2021 concernaient des personnes vivant avec le VIH, mais que, en 2021, seulement 46 pour cent du nombre estimatif de cas de tuberculose chez les personnes vivant avec le VIH ont été diagnostiqués, et que seulement 76 pour cent des patients tuberculeux connus ont été soumis au dépistage du VIH, ce qui a empêché le traitement et entraîné des décès évitables⁶,

⁴ Comme indiqué dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026, « Mettre fin aux inégalités, mettre fin au sida », et comme précisé dans le rapport de 2016 sur le clivage en matière de prévention, chaque pays doit recenser les populations spécifiques les plus touchées par l'épidémie et la réponse à apporter en fonction des contextes épidémiologique et social.

⁵ Estimations épidémiologiques du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour 2022.

⁶ Organisation mondiale de la Santé, *Global Tuberculosis Report 2022* (Genève, 2022).

Préoccupé également par le fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les inégalités et les injustices existantes entre les pays et en leur sein et a ralenti les progrès de la riposte au sida, et reconnaissant la nécessité de replacer la riposte au sida dans la bonne direction pour atteindre les objectifs de développement durable,

Se déclarant en outre préoccupé par le fait que la stigmatisation, la discrimination et les inégalités liées au VIH, y compris les désavantages économiques, continuent de porter obstacle à l'organisation d'une riposte efficace au VIH, en particulier pour les adolescentes et les jeunes femmes, les personnes en situation de vulnérabilité, y compris les populations clés, dont les données épidémiologiques montrent qu'elles sont globalement plus exposées au risque d'infection par le VIH, et toutes les personnes qui subissent une ou plusieurs formes de discrimination,

Se déclarant préoccupé par les lois, politiques et pratiques qui entravent les efforts d'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH,

Conscient du rôle crucial que joue une participation significative de la société civile dans la riposte mondiale à l'épidémie de sida, et réaffirmant que la promotion, la protection et la réalisation de tous les droits humains et des libertés fondamentales pour tous est un élément essentiel de la riposte mondiale à l'épidémie de sida, notamment dans les domaines de la prévention, du dépistage, du diagnostic, du traitement, des soins et du soutien,

Considérant que la réalisation de la couverture sanitaire universelle peut servir d'accélérateur pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030, par l'amélioration de l'accès aux services, le développement et le renforcement des systèmes de santé, l'accroissement de la capacité à répondre aux besoins multiples des personnes vivant avec le VIH ou risquant de le contracter et la promotion d'approches intégrées de la prestation de services, ainsi que par l'inclusion des services de prévention, de traitement, de soins et de soutien en matière de VIH dans les ensembles déterminés au niveau national de services de santé essentiels de qualité, en particulier au niveau des soins de santé primaires,

Considérant également que les efforts déployés pour parvenir à une couverture sanitaire universelle devraient s'appuyer sur les enseignements tirés de la riposte multisectorielle au VIH, notamment en mettant l'accent sur l'équité, les résultats et le principe de responsabilité, la prise en compte des principes des droits humains et des besoins des personnes les plus marginalisées, l'innovation en matière de financement de la santé, la gouvernance inclusive de la santé, la prestation de services de proximité et de services assurés par les communautés, selon les contextes nationaux, les déterminants sociaux, économiques et structurels de la santé et l'importance de la lutte contre la stigmatisation et la discrimination,

Conscient de la valeur des enseignements tirés de la riposte multisectorielle au VIH et des mesures prises par les pays et les communautés pour mettre à profit leurs investissements et leurs infrastructures relatives au VIH pour faire face à d'autres problèmes complexes en matière de santé et de développement, et du fait que les progrès accomplis dans la lutte contre le VIH ont également permis de faire des progrès dans le domaine plus vaste du développement,

Réaffirmant le rôle central du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, qui unit les efforts du secrétariat et des 11 organismes coparrainants pour galvaniser et soutenir la riposte multisectorielle au VIH dans le contexte d'une action plus large visant à atteindre les objectifs de développement durable et à ne laisser

personne de côté, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 2020,

Rappelant les objectifs du Programme commun, à savoir atteindre et promouvoir un consensus mondial sur les approches politiques et programmatiques et favoriser une mobilisation politique et sociale à large assise pour prévenir et combattre le VIH et le sida dans les pays, en veillant à ce que les réponses nationales impliquent un large éventail de secteurs et d'institutions,

Notant avec satisfaction que les États Membres continuent de rendre compte des progrès accomplis dans la lutte contre le VIH et que le Programme commun leur apporte son soutien, notamment en améliorant l'accès à des données de qualité et l'utilisation de ces données pour mesurer les progrès et affiner les stratégies de lutte contre le VIH,

Soulignant la nécessité pour le Programme commun de continuer à fournir un soutien aux États Membres, en particulier à ceux qui ont un grand nombre de cas de VIH ou font face à une épidémie croissante ou concentrée,

Notant avec une vive préoccupation l'insuffisance persistante du financement de la riposte au VIH, notamment dans les pays en développement, en particulier ceux gravement touchés par l'épidémie de VIH,

Reconnaissant la nécessité de financer la recherche et le développement de nouveaux médicaments contre le VIH qui soient de qualité, sûrs, abordables et efficaces, ainsi que d'assurer un accès équitable, rapide et sans entrave à ces médicaments qui sauvent des vies,

Notant avec inquiétude les déficits de financement persistants du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et leurs répercussions sur la capacité du Programme commun à mettre en œuvre son plan de travail annuel en raison des réductions significatives des effectifs en personnel au Secrétariat, des allocations des coparrainants et des enveloppes nationales, ainsi que de la fermeture des bureaux de pays du secrétariat d'ONUSIDA et de l'amalgame des fonctions régionales suite à la fermeture d'une équipe d'appui régional,

Notant avec satisfaction les débats du Conseil de coordination du Programme sur les questions de gouvernance et la nécessité d'un financement accru et durable du Programme commun, y compris le travail et les recommandations de l'équipe spéciale informelle multipartite du Conseil de coordination du Programme chargée de mobiliser davantage de ressources et de nouvelles ressources afin de combler le déficit de financement continu et croissant,

Prenant note avec appréciation des débats récents du Conseil de coordination du Programme sur le rôle important joué par la délégation des organisations non gouvernementales auprès du Conseil de coordination du Programme dans la gouvernance du Programme commun,

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida au Conseil économique et social ;

2. *Sait* que l'épidémie mondiale de sida n'est pas encore terminée, et souligne la nécessité d'agir de toute urgence pour atteindre les étapes et les objectifs de 2025, ce qui est indispensable pour mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 ;

3. *Demande instamment* au Programme commun, conformément à son mandat, de soutenir davantage la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 intitulée « Mettre fin aux inégalités, mettre fin au sida » et de la Déclaration politique de 2021 sur le VIH et le sida : mettre fin aux inégalités et agir pour vaincre le sida d'ici à 2030 d'une manière efficace, en s'appuyant sur des

données probantes, en temps voulu et selon une approche multisectorielle, et encourage les gouvernements, la société civile, les communautés locales et le secteur privé à renforcer la riposte au VIH, conformément aux politiques et priorités nationales, pour accélérer les progrès sur la voie des objectifs fixés dans la Stratégie 2021-2026 et la Déclaration de 2021 en tant que facteur important pour la réalisation des objectifs de développement durable, notamment de la cible 3.3 ;

4. *Appelle* les États Membres, le système des Nations Unies, la société civile, les communautés locales, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées à prendre des mesures urgentes et à établir des partenariats afin d'intensifier les services de prévention, de dépistage, de traitement, de soins et de rétention en matière de VIH fondés sur des données probantes, y compris l'accès à des médicaments sûrs, efficaces, de qualité qui soient gratuits ou d'un coût abordable, notamment aux génériques, de veiller à ce que ces services soient offerts aux personnes qui en ont le plus besoin, notamment les adolescentes et les jeunes femmes ainsi que les populations clefs qui, selon les données épidémiologiques, sont globalement plus exposées au risque d'infection à VIH, et les enfants vivant avec le VIH, dont la couverture du traitement du VIH est moins bonne que celle des adultes et qui représentent une proportion plus élevée des décès liés au sida ;

5. *Exhorte* les États Membres à mettre en œuvre des approches différenciées pour offrir à leur population des services de prévention du VIH, par le biais d'un ensemble complet de mesures de prévention pour tous et de mesures adaptées pour les populations les plus à risque, ainsi que des mesures accélérées pour lever les obstacles politiques et structurels auxquels sont confrontés les adolescentes et les jeunes femmes, ainsi que les populations clés, qui entravent le développement des services de prévention, en encourageant les membres de la Coalition mondiale pour la prévention de l'infection à VIH à accélérer la mise en œuvre de la Feuille de route de la prévention du VIH pour 2025 ;

6. *Encourage* le Programme commun à poursuivre son action pour faire progresser l'éradication du sida pédiatrique, notamment en collaborant avec les pays de l'Alliance mondiale pour mettre fin au sida chez les enfants afin d'accroître les investissements dans le dépistage précoce et le traitement optimal des nourrissons, des enfants et des adolescents ; pallier les lacunes de la couverture thérapeutique pour les femmes enceintes et allaitantes ; prévenir les nouvelles infections chez les adolescentes et les jeunes femmes enceintes ou allaitantes ; et prendre en compte les droits, l'égalité des genres et les barrières sociales et structurelles à l'origine des problèmes d'accès ;

7. *Exhorte* les États Membres à supprimer d'urgence, dans la mesure du possible, les obstacles qui limitent la capacité des pays en développement de fournir des produits de prévention et de traitement du VIH, des outils de diagnostic, des médicaments et des produits de base et autres produits pharmaceutiques efficaces et d'un coût abordable ;

8. *Appelle* à redoubler d'efforts pour protéger les droits humains et promouvoir l'égalité entre les genres dans le contexte du VIH et pour s'attaquer aux facteurs de risque sociaux, comme la protection insuffisante de la santé sexuelle et procréative, ainsi qu'aux déterminants sociaux et économiques de la santé, l'objectif étant de réduire les inégalités en matière de santé entre les pays et dans leur sein ;

9. *Demande* aux États Membres, au système des Nations Unies, à la société civile, aux communautés locales, au secteur privé et aux autres parties prenantes de redoubler d'efforts pour coordonner les initiatives des programmes sur le VIH et celles des autres programmes et secteurs de la santé, en mettant particulièrement l'accent sur l'intégration dans les systèmes de santé, afin d'accroître l'efficacité et de

contribuer à la viabilité à long terme, et sur les services destinés à lutter contre les coïnfections et les comorbidités, notamment la tuberculose, le cancer du col de l'utérus et les troubles de la santé mentale, afin de promouvoir l'amélioration des résultats en matière de santé dans le cadre de la réalisation de la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 ;

10. *Demande instamment* au Programme commun de collaborer et de se concerter avec les États Membres, la société civile et les communautés, de manière transparente et inclusive, en assurant la participation active de toutes les parties prenantes à ses activités ;

11. *Appelle* à renforcer la coordination et la collaboration entre les programmes de lutte contre la tuberculose et le VIH pour promouvoir un accès universel et équitable à des services intégrés liés au VIH et à la tuberculose en encourageant le dépistage et le traitement du VIH chez les personnes atteintes de tuberculose et en soumettant régulièrement toutes les personnes vivant avec le VIH à un dépistage de la tuberculose et en fournissant un traitement ou une prévention de la tuberculose, et demande que les programmes de lutte contre le VIH et la tuberculose contribuent si possible aux approches pour la maîtrise de la résistance aux médicaments contre le VIH dans le cadre des stratégies ou ripostes nationales pour la maîtrise de la résistance aux médicaments antimicrobiens ;

12. *Encourage* le Programme commun à poursuivre ses efforts pour s'engager et collaborer sur les priorités de santé mondiale conformément à son mandat et souligne qu'il importe de tirer des leçons de l'approche multisectorielle adoptée face au VIH pour relever d'autres défis de santé mondiale, tout en veillant à ce que l'équité reste un principe central ;

13. *Prie le* Programme commun de maintenir son appui et sa contribution au processus de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris le forum politique de haut niveau pour le développement durable, afin de faire en sorte que la riposte au VIH/sida et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable soient dûment pris en compte ;

14. *Rappelle* la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, adoptés par l'Assemblée mondiale de la Santé⁷, et exhorte les États Membres, les organisations internationales compétentes et les autres parties prenantes à soutenir activement sa large mise en œuvre, en prenant en considération les recommandations du groupe d'experts qui cadrent avec la Stratégie mondiale et le Plan d'action ;

15. *Exhorte* le Programme commun à continuer de tirer parti des avantages comparatifs des divers organes des Nations Unies et des partenaires pertinents pour accélérer et renforcer une action multisectorielle contre le sida, conformément au mandat de chacun ;

16. *Réaffirme* que le modèle de coparrainage et de gouvernance du Programme commun offre au système des Nations Unies un exemple utile de cohérence stratégique, reflétant les contextes et les priorités nationaux, grâce à sa coordination, son orientation axée sur les résultats, sa gouvernance inclusive et son efficacité au niveau des pays, comme indiqué dans la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

17. *Se félicite* des efforts déployés par le Programme commun pour affiner son modèle de fonctionnement et renforcer son cadre unifié du budget, des résultats et des

⁷ Voir Organisation mondiale de la Santé, document WHA61/2008/REC/1.

responsabilités afin de soutenir plus efficacement les pays, et exhorte le Programme commun à poursuivre cette action et sa participation active aux efforts de réforme des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial, et, plus précisément, au niveau des pays, pour que la lutte contre le sida fasse partie intégrante de la coopération pour le développement durable entre les équipes de pays des Nations Unies et les autorités et les parties prenantes des pays, en vue de tenir les engagements liés au sida, conformément aux contextes et priorités nationaux, et de réaliser les objectifs plus larges de développement durable, et de faire en sorte que personne ne soit laissé de côté ;

18. *Encourage* le Programme commun à continuer de faciliter et de soutenir la participation de la délégation des organisations non gouvernementales auprès du Conseil de coordination du Programme aux travaux de celui-ci conformément au modus operandi du Conseil de coordination et à sa résolution 1995/2 ;

19. *Se félicite* du renforcement continu du rôle de surveillance du Conseil de coordination du Programme dans le cadre de son mandat, et en particulier de la création et des travaux du Comité consultatif indépendant de surveillance externe du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, établi en 2022 à la suite des recommandations faites dans le cadre de l'examen de la gestion et de l'administration du Programme commun réalisé par le Corps commun d'inspection en 2019 ;

20. *Demande* que des mesures soient prises d'urgence pour combler le déficit de ressources en matière de lutte contre le VIH et le sida, compte tenu de la nécessité d'investir 8 milliards de dollars des États-Unis de plus par an pour atteindre les objectifs fixés pour 2025, conformément aux principes de responsabilité partagée et de solidarité mondiale, encourage les pays à accroître le financement national et international de la lutte contre le VIH et le sida et souligne que des mesures doivent être prises pour garantir la responsabilité et la viabilité politiques, programmatiques et financières à tous les niveaux ;

21. *Demande également* que le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités soit intégralement financé et que de nouveaux efforts soient déployés pour combler le déficit de financement continu et croissant qui a gravement compromis la capacité du Programme commun à maintenir le niveau d'ambition du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités ;

22. *Appelle* les donateurs existants à maintenir et à augmenter leurs contributions, et invite les nouveaux donateurs des secteurs public et privé à se joindre à eux, tout en encourageant tous les donateurs à envisager un financement de base pluriannuel du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités ainsi que le versement de ressources autres que les ressources de base plus souples, et appelle les États Membres à examiner sérieusement les recommandations de l'équipe spéciale informelle multipartite du Conseil de coordination du Programme sur la situation financière du Programme commun ;

23. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, avant sa session de 2025, après consultation du Conseil de coordination du Programme à sa cinquante-troisième réunion en décembre 2023, un rapport sur le suivi de sa résolution [2021/26](#) sur le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida concernant la limitation de la durée du mandat et la définition des attentes en matière de résultats pour le poste de Directrice exécutive ou Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ;

24. *Prie* le Secrétaire général de lui transmettre, durant sa session de 2025, un rapport élaboré par la Directrice exécutive du Programme commun en collaboration avec les organismes coparrainants et d'autres organisations et organes pertinents du

systeme des Nations Unies, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'une riposte coordonnée du système des Nations Unies face à l'épidémie de VIH et de sida.
